

**BENEFICE DE NOTES EPREUVES SECTIONS BINATIONALES (SB) ET OPTION INTERNATIONALE DU BACCALAUREAT (OIB)**

Conservation bénéfice de notes Session 2019			
	Candidat <b>scolaire</b> redoublant <b>en SB ou OIB</b>	Candidat <b>scolaire</b> redoublant sans <b>SB ou OIB</b>	Candidat redoublant <b>non-scolaire</b> (donc <b>sans SB ou OIB</b> )
<p>Candidat inscrit en SB ou OIB à la session 2018</p> <p>↳ échec au bac</p>	<p><b>Ne peut rien conserver :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ni la note obtenue à l'épreuve spécifique de langue et littérature, ↳ Réinscription obligatoire à l'épreuve de langue et littérature</li> <li>- ni la note obtenue à l'épreuve spécifique d'histoire-Géographie ↳ Réinscription obligatoire à l'épreuve d'histoire-géographie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Peut conserver la note obtenue à l'épreuve de langue et littérature :</b></li> <li>- au titre de <b>l'épreuve de LV1</b></li> <li>- uniquement s'il se présente dans la même série et la même spécialité.</li> <li>- <b>Peut conserver la note obtenue à l'épreuve spécifique d'histoire géographique :</b></li> <li>- au titre de l'épreuve d'histoire-géographie</li> <li>-uniquement s'il se présente dans la même série.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Peut conserver la note obtenue à l'épreuve de langue et littérature :</b></li> <li>- au titre de <b>l'épreuve de LV1</b></li> <li>- uniquement s'il se présente dans la même série et la même spécialité.</li> <li>- <b>Peut conserver la note obtenue à l'épreuve spécifique d'histoire géographique :</b></li> <li>- au titre de l'épreuve d'histoire-géographie</li> <li>-uniquement s'il se présente dans la même série.</li> </ul>